

## COMMUNE DE GESVES

### CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,  
le Collège communal a l'honneur d'inviter  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal  
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 22 avril 2026 à 19h30  
**en la salle des Fêtes de Gesves**  
(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

### ORDRE DU JOUR

#### EN SEANCE PUBLIQUE

#### **DESIGNATIONS**

1. iMio - Désignation de 5 membres du Conseil communal

#### **INTERCOMMUNALES**

2. iMio - Assemblée générale ordinaire - 02 juin 2026

#### **TAXE-FISCALITE**

3. Taxe communale sur le transport de personnes par des véhicules de police

#### **URBANISME**

4. Modification voirie abords et parking de l'Ecole de l'Envol - Implantation scolaire de Mozet – PST 2/2.3.10.1

#### **ENERGIE**

5. UREBA - Bourreliers - Rénovation énergétique de deux logements - Approbation des conditions et du mode de passation - PST 2/2.3.1.4

#### **ENSEIGNEMENT**

6. Écoles communales - Révision de la lettre de mission pour les directeurs de deux écoles communales à partir de l'année scolaire 2026-2027
7. Écoles communales de l'Envol et de la Croisette - Mise à jour du règlement de travail – PST 2/1.1.1.1
8. Écoles communales - Procédure d'inscription et fixation du nombre maximum d'élèves à inscrire - PST 2/2.3.10.1 et 2/2.3.10.2
9. École communale de l'Envol - Procédure relative au remplacement à temps partiel d'une directrice en DPPR de type IV- 1/4 temps à partir du 01/09/2026 et en congé pré-DPPR à partir du 24/08/2026

#### **BIEN-ETRE ANIMAL**

10. Plan de stérilisation des chats errants et lutte contre la prolifération des rats laveurs - Conditions de prêt des cages-trappe

#### HUIS CLOS

#### **PERSONNEL**

1. Allocation pour exercice d'une fonction supérieure - Prolongation (S.R.)
2. Admission à la pension (J-L.M)

## ENSEIGNEMENT

3. École communale de l'Envol - Prolongation de la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à temps plein (26 p/s, F.N) à partir du 01/04/2026 dans le cadre du remplacement d'une institutrice maternelle définitive en congé maladie (F.M.) Ratification de la décision du Collège communal du 07-04-2026

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 13/04/2026

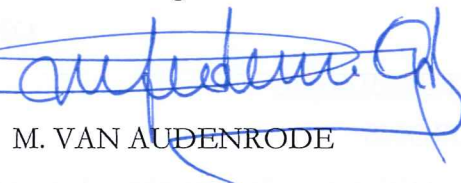
Par ordonnance :

La Directrice générale,

  
M-A HARDY



Le Bourgmestre,

  
M. VAN AUDENRODE